

Communiqué de presse

Le 23 octobre 2025

Agir
pour le
logement

PLF 2026 : “Statut du bailleur privé”, la FNAIM dénonce un nouveau rendez-vous manqué pour le logement

À peine nommé, le nouveau ministre du Logement, annonçait en début de semaine le dépôt par le Gouvernement d'un amendement au PLF 2026 visant à créer un “statut du bailleur privé”. Après lecture du texte, la FNAIM exprime sa profonde déception : cette mesure, bien que symbolique, est largement insuffisante au regard de la gravité de la crise du logement.

Le dispositif passe à côté de l'essentiel : mobiliser le parc existant et relancer l'accession à la propriété. Pour la Fédération, le temps des demi-mesures est révolu : la France a besoin d'un véritable choc de confiance.

« Un pansement sur une hémorragie »

Présenté comme une avancée, cet amendement ne permettra ni de relancer l'investissement locatif, ni d'enrayer la crise du logement.

« C'est un énième rendez-vous manqué. L'urgence appelle des mesures fortes, pas des symboles. Le Gouvernement fait semblant d'agir, mais oublie encore une fois l'essentiel : le logement existant et l'accession à la propriété », dénonce Loïc Cantin, président de la FNAIM.

Le logement ancien, grand oublié du texte

L'amendement se concentre exclusivement sur le neuf, un contresens total pour la FNAIM, alors que le parc ancien représente le premier réservoir de logements immédiatement mobilisables.

« Le logement mérite mieux que des mesurette, mais une vision à long terme. Le logement n'est pas une rente à encadrer, c'est un pilier de la cohésion sociale. Les professionnels sont prêts à agir, à l'État de cesser les demi-mesures et d'avoir enfin l'ambition d'une véritable politique du logement », conclut Loïc Cantin.

La FNAIM appelle à un sursaut et à une véritable prise de conscience du Gouvernement comme des parlementaires.



La FNAIM remercie le député François Jolivet pour son engagement en faveur du dispositif « *Investir aujourd'hui, défiscalisez demain* » - une proposition de longue date de la FNAIM - via un amendement déposé dans le cadre du PLF, qui sera débattu en séance publique dans les prochains jours. Rappelons que ce dispositif, responsable et d'intérêt général, est complémentaire du statut du bailleur privé, et ne mobilisera aucune dépense budgétaire pendant 10 ans.

ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@presidentfnaim

@FNAIM

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. A travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac
galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02